



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 3 septembre 2015

Compte-Rendu de la Réunion DG/DSC du 3 septembre 2015

Force Ouvrière était représenté par Sébastien Beudaert (DSC DT-NPdc), Richard Henrard (DT-CB), Dominique Larroque (DSC DT-RS), Dominique Schirmer (DSC DT-NE).

Pour VNF : Marc Papinutti (DG), Corinne de La Personne (DRHM), Olivier Hannedouche (Dir Adj. DRHM), Mme Catherine Gradisnik (Chargée de Mission Immobilier), Thierry Druenes (responsable des relations sociales), Sébastien Legrand (Assistant Juridique) et M. Alain Monteil (Dir DT-BS).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 2 juillet 2015,
- 2 – Présentation des résultats du baromètre social 2015,
- 3 – Échanges sur les logements de service ,
- 4 – Retour sur les pratiques managériales et le droit syndical,
- 5 – Questions diverses.

En préambule **Force Ouvrière** fait une déclaration préalable. En marge de cette Déclaration, Force Ouvrière a évoqué les difficultés liées à la mise en place du nouveau portail déplacement.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

0 – Réponse du DG à la Déclaration :

Pour le Projet Stratégique :

Le DG confirme que le dossier est toujours en phase de concertation, y compris avec ses Directeurs Territoriaux. A cet effet un séminaire de direction est prévu courant septembre.

Concernant le contrat de performance, le directeur général nous informe qu'il a été auditionné au sénat ainsi qu'à l'assemblée nationale. Il a présenté les conséquences et les enjeux de la baisse des moyens alloués à l'EPA-VNF. Il rajoute qu'il sera reçu au cabinet de la Ministre du MEDDE fin septembre.

Commentaire Force Ouvrière Hors réunion :
FORCE OUVRIERE a déjà obtenu une audience auprès du ministère pour le 21 septembre !

Sur l'avis d'appel public à la concurrence procédure adaptée engagé sur la DT-Strasbourg,

Le DG a l'air très embarrassé et semble découvrir **le sujet dénoncé par FORCE OUVRIERE** et va demander des explications au DT et exiger la suspension de la procédure.

Commentaire Force Ouvrière Hors réunion :
Heureusement que FORCE OUVRIERE est là pour informer le DG de ce qui se passe dans ses Directions Territoriales !

Société de Projet « Seine Nord »:

Les dispositions loi « Macron », publiée en août 2015, prévoient la sortie d'une ordonnance courant 1^{er} semestre 2016 qui définira le contour de la société de projet. Trois chantiers sont en cours :

- La concertation,
- Le cadrage financier de l'opération,
- La constitution de la société de projet

Sur nos questions relatives au cycle de mobilité en cours :

Le DG est apparu une nouvelle fois très embarrassé par les pratiques de ses directeurs, et n'a pas été en mesure d'apporter de réponse à nos légitimes interrogations.

Force Ouvrière restera vigilant sur ce sujet et n'hésitera pas à maintenir la pression après du DG et de ses services

Sur Nautilus (nouveau portail déplacement):

Il a découvert le « TRUC ». Il convient que la date du 15 août 2015 de mise en application n'était pas la plus appropriée. Le prestataire a été choisi parce que c'est un marché UGAP. Il a été interpellé par l'ensemble de ses Directeurs de DT. **Force Ouvrière** attire l'attention du DG sur le fait qu'il est impératif qu'il y ait une instruction claire aux personnels notamment sur le fait que ce logiciel doit générer un ordre de mission et l'édition de la note frais.

« Doit-on comprendre que les agents n'auront plus à produire d'état de frais ? »

Comment seront pris en charges les états de frais sans billets de train ou nuitées (qui sont majoritaires dans les DT) ?

Le DG s'est engagé à apporter toutes les réponses lors de la prochaine réunion DS/DG

1 – Approbation du CR du 2 juillet 2015 :

Adopté à l'unanimité après quelques amendements.

2 – Retour sur l'enquête du baromètre social :

Un intervenant du cabinet « OpinionWay » présente le dossier.

Force Ouvrière constate que les résultats de l'enquête confirment l'inquiétude et le mal être grandissant parmi le personnel, notamment à l'exploitation, autant de sujets sur lesquels nous ne cessons d'alerter le Directeur Général. Pour Force Ouvrière, la perte de confiance, la baisse de la motivation et l'augmentation de l'insatisfaction entre 2012 et 2015 sont liées aux promesses faites -et non tenues- aux agents des Services Navigation et à ceux de l'EPIC préalablement au transfert à VNF, à savoir maintien des effectifs et développement des moyens financiers pour mener à bien un projet ambitieux sur la voie d'eau. Après une courte période au cours de laquelle ces illusions ont été artificiellement maintenues, ils se réveillent avec la « gueule de bois », et découvrent en 2015 que les baisses d'effectifs s'amplifient et que les moyens financiers sont réduits à la portion congrue, et qu'en outre la seule réponse de la Direction Générale face à cette situation est d'essayer de leur vendre un projet stratégique cache misère. Dès lors, rien de surprenant que la sensation de trahison ressorte dans le baromètre social.

2 – Échanges sur les logements de service :

Mme la DRHM présente le dossier. En préambule, elle s'excuse sur le fait que le document envoyé présentant le nombre de logement nécessaire à la NAS, **aux COP A (Ex. COP 50)** et COP 15 est erroné. Elle affirme que VNF n'a pas vocation à réduire le nombre de logement nécessaire au service.

Elle ajoute qu'elle a demandé aux DT de lui communiquer au plus vite le nombre de logement nécessaire pour répondre aux fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service à savoir :

- les concierges ou gardiens d'immeubles,
- les gardiens ou surveillants de sites et d'ouvrages sensibles,
- les agents qui concourent à l'exploitation du réseau :
 - dans le domaine de la gestion hydraulique, par la manœuvre directe ou à distance de barrages réservoirs ou, sur les biefs ou de prélèvement et de rejet à réaction rapide, d'ouvrages non mécanisés tels que de barrages de navigation, vannages, prises et rejets d'eau, tous ouvrages spécifiques de gestion hydraulique ;
 - dans le domaine de la gestion de la navigation, sur les sites à travail posté pour lesquels l'amplitude journalière d'ouverture est, en haute saison si l'exploitation est saisonnière, supérieure à 14 heures.

Elle précise qu'aujourd'hui 53 % des redevances actuellement recensées subiront une augmentation dont le montant sera plus ou moins fort.

Le **DG** demande que le tableau soit repris en incluant les COT VNF Agents actifs, COT Agents retraités VNF, COT « Privés ».

Force Ouvrière réaffirme son hostilité à cette réforme, en soulignant qu'elle conduira mécaniquement les agents à désertier des logements dont les caractéristiques (état général, localisation) seront peu attractives pour les agents en COP 50 et à plus forte raison en COP 15. Le nombre de logements de service va donc fortement diminuer par la force des choses, ce qui s'inscrit pleinement dans les options du projet stratégique.

Force Ouvrière revendique à nouveau l'absence d'impact financier pour des agents qui n'ont rien demandé et qui n'ont pas à supporter des baisses de pouvoir d'achat. A cet égard la redistribution des astreintes ne saurait constituer une solution, pas plus que la prise en compte d'éventuelles prestations d'aide sociale (aide personnalisée au logement ou autre...).

Le DG n'a pas répondu sur le fond, mais il a pris acte de notre position et s'est engagé à intervenir auprès de la tutelle pour obtenir un moratoire.

Pour *FORCE OUVRIERE*, dans l'état, le décret est inapplicable.

3 – Retour sur les pratiques managériales et le droit syndical :

Reporté à la prochaine Réunion DG/DSC. Mais il apparaît que les droits syndicaux ne sont pas respectés dans certaines DT. FORCE OUVRIERE reste vigilant et restera solidaire avec toutes organisations syndicales ne se faisant respectés ses droits.

4 – Questions diverses :

Pas de questions diverses compte tenu de l'heure tardive.

**Les DSC *Force Ouvrière* représentants
les personnels de l'EPA-VNF**



Paris, le 3 septembre 2015

**DECLARATION PREALABLE
à la réunion mensuelle DG/DSC
du 3 septembre 2015**

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

Concernant l'ordre du jour et les documents y afférents :

Force Ouvrière rejette le projet d'arrêté relatif aux nouveaux critères définissant les postes éligibles à la NAS et à la COP 50. Actuellement plus de 1100 agents au sein de VNF sont concernés par cette réforme.

Force Ouvrière rappelle que ces logements participent à la continuité du service public, pour que sur la voie d'eau les usagers bénéficient de l'assistance publique de proximité afin d'assurer leur sécurité et celle des biens.

Pour **Force Ouvrière**, il en ressort que s'il était appliqué, cela impacterait plus de la moitié des personnels actuellement logés par le Service. Nous vous rappelons que les agents en NAS avaient l'obligation d'occuper ces logements. Ils ont participé à l'entretien, à la conservation et à la sécurité du domaine public fluvial, souvent sur leurs propres deniers. Depuis plusieurs mois, nous vous alertons sur les conséquences néfastes tant pour les agents que pour les services. C'est pourquoi, **Force Ouvrière condamne** avec virulence cette réforme et exige instamment qu'en tout état de cause, un moratoire d'un an. À ce titre, nous avons écrit le 22 juillet au Premier Ministre en lui rappelant que seul le report d'un an de l'entrée en vigueur du décret permettrait la mise en place d'un vrai dialogue social constructif tenant compte :

- de l'impact réel financier pour les personnels conformément à vos engagements et à ceux de notre ministère de tutelle. En effet, à ce jour aucune garantie de pouvoir d'achat nous a été présentée.
 - de l'impact socio-économique sur les agents, (déménagement, achat de voiture, etc..)
 - de l'impact sur l'organisation du travail, notamment en termes d'astreinte et les moyens y afférents.
- L'organisation du travail et la réforme des logements ne peuvent être traités indépendamment l'une de l'autre.

Pour mémoire, VNF gère un parc immobilier de 2247 logements. Au vu de l'arrêté que vous nous présentez aujourd'hui il ne resterait que 645 dédiés à l'exploitation mission majeure de l'EPA VNF. La spéculation immobilière des 1602 restantes au détriment des agents est elle devenu l'enjeu majeur de l'EPA ?

Pour ces raisons, cette réforme est en effet totalement inapplicable.

Force Ouvrière prend acte que les résultats du baromètre social confirment la nette dégradation du moral des personnels de VNF qui ne croient plus en l'avenir, et dont l'inquiétude ne cesse de grandir face aux perspectives de baisses des effectifs et des moyens financiers. Nous ne cessons de vous alerter sur ce point et vous suggérons pour l'année prochaine de remplacer le baromètre social par les déclarations et interventions de **Force Ouvrière**, ce qui permettrait, en période de vaches maigres, une économie appréciable pour VNF.

Concernant le cycle de mobilité en cours :

Force Ouvrière, souligne à nouveau les incohérences dans l'application de l'instruction mobilité, et notamment les grilles de concordance entre public et privé. Outre les postes ouverts pour la mission Seine Nord en classe 9 (niveau Directeur Territorial), pour lesquels vous aviez admis le caractère « surprenant » en juillet, l'analyse exhaustive des postes publiés fait apparaître de nombreuses incohérences : Pour exemple, un poste de subdivisionnaire en classe 6 à la DTRS, un poste de catégorie B (Chargé d'étude achat classé en 6 à la DT Strasbourg, un poste de B+ d'encadrement à enjeux (cellule comptabilité) classé en 5 à la DTRS. Il est temps de remettre de l'ordre dans vos Directions (territoriales ou fonctionnelles) et de clarifier les modalités de concordances public privé.

Concernant le projet stratégique de service :

Nous avons découvert avec stupeur, alors que les négociations sont en cours, que la DT de Strasbourg a lancé un appel d'offre concernant la mise en œuvre du projet stratégique, sans même le présenter au CTUP local. Pour **Force Ouvrière**, non seulement, c'est une remise en cause grave du dialogue social mais aussi une remise en cause des compétences et savoir faire des agents.

Les DSC **Force Ouvrière**